

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Heraldische Gesellschaft   |
| <b>Band:</b>        | 134 (2020)  |
| <br>                |   |
| <b>Artikel:</b>     | Officiers suisses au service des rois de France décorés de l'Ordre de Saint-Michel 1554-1665 (complément)       |
| <b>Autor:</b>       | Popoff, Michel  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-880955">https://doi.org/10.5169/seals-880955</a>                         |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Officiers suisses au service des rois de France décorés de l'Ordre de Saint-Michel

1554–1665

(complément)

MICHEL POPOFF (AIH)

*Du danger de travailler sur microfilm : dans un moment d'inattention coupable le copiste que j'étais ne s'est pas rendu compte que 4 pages avaient été omises, et le mauvais sort a voulu que trois chevaliers suisses y figurassent. La lacune a été signalée aux autorités compétentes. Il ne nous reste plus qu'à espérer que le (les ?) lecteur(s) voudront bien excuser cette faute d'inattention.*

{BnF ms fr. 32870}

p. 510

En 1665 Louis XIV ayant délibéré de rétablir son Ordre de Saint-Michel, & de la fixer au nombre de cent, choisit parmi les chevaliers de cet Ordre ceux qu'il étoit dans l'intention d'y confirmer, & les assjettit à faire preuve de leur noblesse & de leurs services. Le rolle en fut arrêté le 12 janvier de cette année. Voicy les noms de ceux qui y furent compris, & qui sont employés suivant l'ordre de leur réception

p. 544

Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel  
qui en qualité d'étrangers ne furent point  
compris dans le nombre des cent

(18<sup>1</sup>) Conrad de Zurlauben, baron de Thurn et de Gestellenburg, seigneur de Ville ou de Wylenthal et d'Ortenberg, brigadier des armées du Roy, inspecteur général de l'infanterie en Roussillon et en Catalogne & colonel lieutenant du Régiment allemand de Furstenberg infanterie, avoit été d'abord enseigne aux Gardes suisses le 2 octobre 1657 puis lieutenant le 16 février 1658. Les services qu'il rendit au roy Louis XIV lui méritèrent de ce monarque au mois de mars 1681 les seigneuries de Ville & d'Ortenberg dans la Haute Alsace. Il mourut à Perpignan le 6 X<sup>bre</sup> 1603 [i. e. 1682] âgé de 44 ans.

[EN MARGE] : nommé chevalier en 1682  
[année de sa mort].

Il étoit fils de Beat de Zurlauben, baron de Thurn & de Gestellenburg, landamme du canton de Zug, capitaine aux Gardes suisses et d'Euphémie de Honegger. Ses armes comme cy devant. (MP 4659<sup>4</sup>).

(18<sup>2</sup>) Beat Gaspard de Zurlauben, baron de Thurn & de Gestellenburg, seigneur de Hambrunnen, d'Anglicken & de Neffdenbach, landamme du canton de Zug, capitaine général de la province libre d'Argew, & chevalier de l'Ordre royal des S.S. Maurice & Lazare de Savoie, nommé le 29 7<sup>bre</sup> 1683, mourut à Zug âgé de 62 ans le 12 may 1706.

[EN MARGE] : nommé le 9 & reçu le 31 août 1704 par le marquis de Puisieux, chevalier des ordres du roy, ambassadeur en Suisse. (MP 4659<sup>5</sup>).

p. 545



(18<sup>3</sup>) Pierre Joseph de Besenval, ambassadeur du canton de Soleure à la cour de France, membre du Grand conseil de cette ville en 1690, baily de Goesgen en 1699, chancelier du canton de Soleure en 1707, membre du Petit Conseil d'État en 1723, trésorier de la République en 1728 & banneret en 1736, étoit entré dès l'âge de 16 ans au régiment des Gardes suisses. Il mourut le 26 may 1737. (MP 4659<sup>6</sup>).

[DHBS II 149–150 : Besenval de Brunnstatt, Boesenwald ou Besenwall. Armoiries de 1655 : écartelé au 1 d'azur à une bande d'argent chargée d'un 4 cramponné, la hampe prolongée et à 2 traverses de sable, au 2 d'or à un fer à cheval de sable, au 3 d'or à une biche de gueules, au 4 coupé d'azur et de mer sur laquelle nage une sirène d'argent, tenant dans la dextre une fleur de lys d'or, et dans la senestre un crampon d'argent. – (MP 4659<sup>6</sup>)]

